

SEANCE DU SAMEDI 7 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le sept mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

Présents : Michel BACARISSE, Pierre CARRE, Xavier CULEUX, Maurice ENGELMANN, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX, Jean MICHEL, Gérald MABILE, Grégoire MAZZINI.

Absent excusé : Thierry PROLA

Secrétaire de séance : Jean MICHEL.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 8 novembre, est adopté à l'unanimité.

1 - DELIBERATIONS.

9 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Monsieur le maire fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

(Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal ne doit pas voter le taux de la taxe d'habitation qui est maintenu par la loi à 15,77% pour un produit de 78 960 €)

Le conseil municipal à l'unanimité des présents,

Décide de ne pas augmenter les taux des taxes foncières, à savoir :

- taxe foncière (bâti)	24,33 %	produit 65 472 €
- taxe foncière (non bâti)	15,81 %	produit 3 035 €

Soit un produit fiscal total attendu de 68 508 € hors taxe d'habitation

(Soit un produit fiscal total attendu de 147 468 € avec la taxe d'habitation).

2 - QUESTIONS DIVERSES.

- Monsieur le Maire informe que Monsieur Régis BOURGEOIS a été recruté en CDD pour une période de 6 mois à partir du 25 février dernier, en remplacement d'Eric BENOIT ayant fait valoir ses droits à la retraite. La réglementation ne permet pas de lui proposer un CDI avant 6 ans.

- Monsieur le Maire propose de participer à la mutuelle de Monsieur Régis BOURGEOIS à hauteur de 20 € par mois, en sachant que la commune de Branscourt doit adopter la même participation mensuelle. Cette participation ne sera possible que si la mutuelle de Monsieur Régis BOURGEOIS est « labellisée ». Une délibération sur ce point, sera à prendre dans les semaines qui viennent.